

SESSION 2014

CAPEPS CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

DISSERTATION OU ÉTUDE DE CAS SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB: La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

L'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement, doit contribuer à la réussite de tous les élèves et de chacun d'entre eux.

Vous montrerez comment, par la connaissance théorique et pratique des processus d'interaction, l'enseignant d'EPS peut répondre à ce double objectif. Vous illustrerez à partir d'exemples relevant d'au moins deux compétences propres.